

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 28 novembre 2022 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-22-11-77

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-11-78

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-22-11-79

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 novembre 2022, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 14 novembre 2022.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-11-80

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (TACAL) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023

CONSIDÉRANT que l'Agglomération, à titre de mandataire, a confié au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL), organisme délégué depuis 1984, l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités actuellement participantes au service de transport adapté;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération confirme que la tarification à l'usager du transport adapté demeure à 3,50 \$ par déplacement;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération confirme l'adoption des prévisions budgétaires du TACAL, pour le volet adapté, pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération confirme l'adoption du plan de transport et de développement des services en transport adapté du TACAL pour les années 2023;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération confirme l'adoption de la stratégie de réinvestissement des surplus, présentée par le TACAL et prévue à même le Plan de transport et de développement des services 2023;

CONSIDÉRANT que pour le transport adapté, l'Agglomération prévoit contribuer, en 2023, pour une somme de 87 846 \$;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2022, 11 700 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer 15 000 déplacements en 2023;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires et subventions;

CONSIDÉRANT que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

EN CONSÉQUENCE, de confirmer au ministère des Transports du Québec l'engagement de l'Agglomération de Mont-Laurier de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence.

De demander au ministère des Transports du Québec de bonifier la contribution financière de base de 207 006 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2023.

Que tout ajustement ultérieur auquel l'Agglomération pourrait avoir droit pour l'année 2023 lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives;

D'autoriser la signature de document donnant plein effet à la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution au TACAL pour joindre à la demande d'aide financière à déposer auprès du ministère des Transports du Québec et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports;

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-11-81

RÉAFFECTATION DU POSTE DE MONSIEUR CLAUDE GAUTHIER À TITRE DE POMPIER AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

D'accepter la demande de réaffectation de poste de monsieur Claude Gauthier à titre de pompier au Service de la sécurité incendie et de quitter son grade de lieutenant.

Le conseil municipal remercie monsieur Claude Gauthier pour les années de bons et loyaux services à titre de lieutenant.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-11-82

NOMINATION DE MESSIEURS MARIO HAMEL ET DAVID ROBITAILLE AUX POSTES DE LIEUTENANT AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'affichage de poste de lieutenant au Service de la sécurité incendie de la Ville et la décision de monsieur Claude Gauthier de quitter son grade de lieutenant et de réintégrer le poste de pompier;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour ces 2 postes vacants;

CONSIDÉRANT que les candidatures de messieurs Mario Hamel et David Robitaille ont été retenues;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la nomination de messieurs Mario Hamel et David Robitaille aux postes de lieutenant au Service de la sécurité incendie de la Ville, à compter du 28 novembre 2022.

Leur supérieur immédiat est monsieur Vincent Forget, directeur du Service de la sécurité incendie.

Les conditions de travail applicables sont celles prévues à l'entente intervenue entre l'Association des pompiers du Service des incendies de Mont-Laurier et la Ville en date du 4 avril 2019 et présentement en vigueur.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-22-11-83

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire